La Page du Chercheur

CHRONIQUE DE MICROHISTOIRE DES PAYS DE L'YONNE

PUBLICATION NUMERIQUE GRATUITE

Nouvelle serie - $n^{\circ}12$

La Page du Chercheur

CHRONIQUE DE MICROHISTOIRE DES PAYS DE L'YONNE



La Page du Chercheur - nouvelle série, n°12. Mars 2021

Chers lecteurs

Les maçons du Limousin, du pays de la Marche, ces hommes venus du sud ouest de la France partis chercher de l'ouvrage dans les pays de l'Yonne, ont parfois fait souche dans la contrée qui leur a offert de la besogne. Il n'est pas rare qu'en remontant le fil de leur généalogie les gens qui entreprennent cette démarche trouvent parmi leurs ancêtres l'un de ces maçons entrepreneur, maître-maçon ou simple ouvrier en quête de salaire.

La Page du Chercheur n°12 est fondée sur un document unique, assez exceptionnel, qui met en scène l'un de ces hommes, que l'on peut situer, tant en amont qu'en aval dans une généalogie fragmentaire qui nous plonge en plein XVI^e siècle.

Les descendants de cet homme qui s'est fixé à Saint-Georges-sur-Baulche trouveront dans le dévoilement de ce document l'occasion de gravir quelques échelons, quelques générations, et de s'interroger sur la migration de leur ancêtre qui apparaît autant comme un travailleur qu'un voyageur, un être déclassé socialement et géographiquement, héritier d'un grand-père notaire, dont on ne saura sans doute rien d'autre que ce que nous révèle ce document.

Cette notice est à mettre au rang du brassage indicible des populations, courants migratoires venus du sud, qu'il ne nous est pas permis de mesurer à grande échelle, mais que les actes notariés attestent comme des fragments d'une réalité permanente.

Je vous laisse découvrir l'analyse de cette pièce d'archives et vous souhaite une bonne lecture de la Page du Chercheur.

Alain Noël



Information

Désormais il est possible de s'inscrire auprès des Archives Départementales de l'Yonne afin de suivre une séance de paléographie en visio-conférence.

La prochaine séance est prévue pour le 11 mars 2021 à 14 h. Je serais heureux de vous y accueillir avec les moyens mis à notre disposition par le Conseil Départemental de l'Yonne.

Sur le site des Archives Départementales de l'Yonne, vous trouverez les exercices de paléographie pour vous exercer aux écritures anciennes. Les ateliers de paléographie se poursuivent durant la période perturbée due à la pandémie du virus Covid-19.

On y trouve les corrigés constitués afin de vérifier vos progrès.

Suivez ce lien : Ateliers de paléographie

Sur le site microhistoire.com vous trouverez des rubriques nouvelles désormais accessibles.

Vous pouvez diffuser *La Page du Chercheur* autour de vous. Voyez en fin de numéro les conditions de réutilisation du contenu de cette publication.

Conventions de mise en forme paléographique des documents édités dans la Page du Chercheur

Concernant les conventions de mise en forme des documents d'archives, après transcription, voici les règles adoptées :

- Orthographe respectée, y compris fautive, dans les limites de la compréhension (barbarismes).
- Ponctuation restituée.
- Accentuation ajoutée si nécessaire pour rendre compréhensible certains mots.
- Abréviations abrogées et rétablissement des termes entiers.
- Création de paragraphes afin de donner du mouvement au texte en respectant les critères d'unité de sens et en se préservant de toute structure anachronique.

JEAN TULLOT, UN MAÇON DU LIMOUSIN A SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE



Une généalogie inattendue

Qui était Léonard Tullot que les registres paroissiaux de Saint-Georges-sur-Baulche présentent comme charpentier et qu'un acte notarié distingue comme maçon? Un travailleur du bâtiment c'est certain, habile sur les toits et capable de monter des murs et de bâtir des maisons. Serait-il possible un jour de trouver un document qui illustre son savoir-faire, l'un de ces marchés qui figurent dans les liasses des notaires de l'Yonne? Cela est possible. Mais pour l'instant contentons-nous de comprendre son cheminement à travers un autre document qui le distingue par ses origines, lui, le voyageur, l'homme du sud parlant difficilement la langue d'Oïl, immigré en pays d'Auxerrois.

Nous faisons connaissance avec Léonard Tullot le 10 juin 1642 ¹ à partir d'un document où celui-ci se présente ainsi : *Jehan Tullot, masson du pays de Lymoge, demeurant à présent à Sainct Georges près Auxerre.* Sa venue à Saint-Georges est récente pour qu'il décline ainsi son identité.

A cette date le maçon effectue une donation irrévocable entre vifs à son frère Léonard Tullot, aussy masson demeurant au bourg de Jevrelles, pays dudict Limoge. Léonard Tullot est présent. Grâce à lui on identifie le lieu d'origine des Tullot : le village de Jevrilles ou Jevreilles, un tantinet déformé par l'accent d'Oc, qui correspond très probablement à Jabreilles, aujourd'hui Jabreilles-les-Bordes².

Cette donation concerne tous les biens immeubles qui luy appartiennent, scituez en la justice de Jevrilles & autres sans aulcune chose excepter de la donnation faicte audit Jehan Tullot par deffunct Me Jehan Tullot, vivant notaire audit Jevrilles, son ayeul.

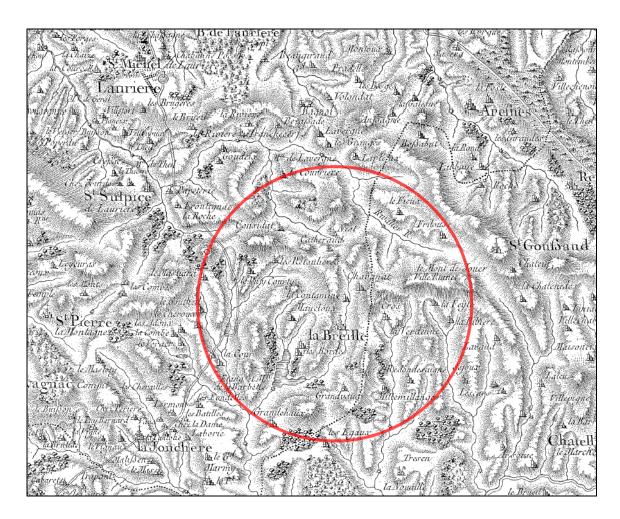
On apprend également qu'un partage a été effectué entre ledit Jehan Tullot, donnateur, et M^e Léonard Tullot, fils dudit deffunct M^e Jehan Tullot. Voilà qui place un échelon intermédiaire entre le maçon de Saint-Georges et son grand-père, un autre personnage nommé Léonard et fils du notaire, désigné par le qualificatif de maître.

Qu'est-ce qui pousse Jean Tullot à faire donation à son frère Léonard de tous ses biens de Jabreilles. Le document dit que c'est *pour la bonne amitié qu'il porte audit Léonard Tullot*. Mais derrière cet acte, il y a probablement d'autres actions juridiques, puisque Jean Tullot a vendu une partie de cet héritage à un nommé Léonard Lafont contre la somme de 40 livres.

.

¹ AD Yonne, 3 E 7/51.

² Remerciements à Pierre Le Clercq pour son aide apportée à la confirmation de l'identification de ce toponyme.



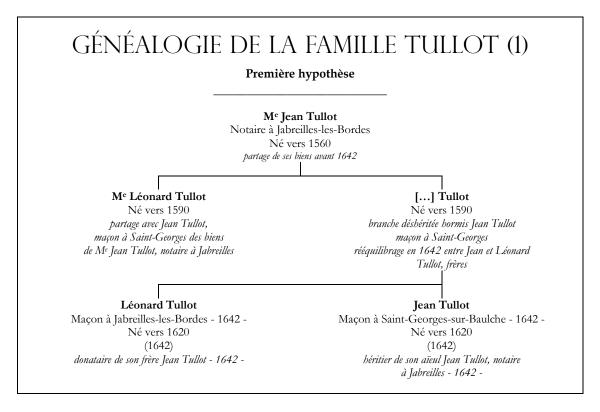
Jabreilles, aujourd'hui Jabreilles-les-Bordes, noté par erreur « La Breille » sur la carte de Cassini, situé en dessous du Bourg de Laurière, pourrait être le *Javrelles* ou *Javrilles* de l'acte de 1642.

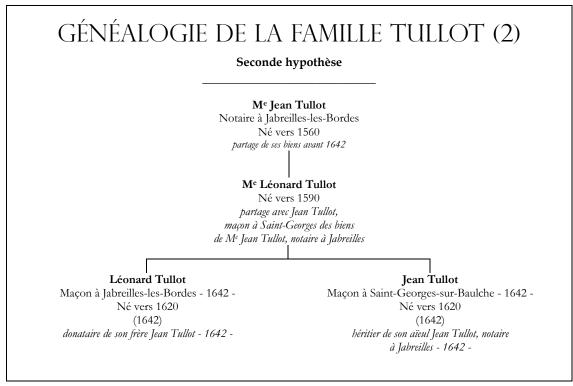
En outre, le donateur et le donataire constituent leurs procureurs : maître Jean Mériguet, procureur à Laurières, pour l'un, et maître Leblond, notaire et procureur à Laurières, pour l'autre, faisant recopier la donation dans les registres d'insinuation des juridictions proches de Jabreilles.

On peut supposer qu'un rééquilibrage des biens donnés par l'aïeul est intervenu entre les deux frères, Jean et Léonard, grâce à cet acte de donation.

Quant au fils du notaire Jean Tullot, maître Léonard Tullot, seul bénéficiaire du partage mentionné ici avec le maçon Jean Tullot, donataire par une clause testamentaire de son grand-père, rien ne permet de distinguer sa qualité vis-à-vis des deux frères. Est-il le père de Jean et Léonard ou leur oncle ? S'il est leur oncle, il faut bien que l'aïeul ait déshérité son autre fils au profit exclusif de son petit-fils Jean. S'il est leur père, cela justifie davantage une procédure en cours avec d'autres héritiers, frères ou sœurs, qui pourraient se sentir laisés par ce rééquilibrage, et du coup l'insinuation de l'acte de donation envers Léonard Tullot et la nomination de procureurs prendraient davantage de sens.

Quoi qu'il en soit, on aboutit ainsi à deux schémas généalogiques, présentés à la suite sous la forme de tableaux.





Lorsqu'on égrène les registres paroissiaux de Saint-Georges-sur-Baulche on parvient à retrouver la trace des deux frères Tullot.

Le premier baptême d'un enfant du ménage constitué par Jean Tullot et Perrette Michault est daté du 7 février 1642. Il s'agit de Perrette Tullot, qui a pour parrain Philippe Bourotte de Perrigny, et pour marraine Cirette Pinot fille de Georges, de cette paroisse. Le praticien Pierre de Chezjean signe l'acte. Une autre fille de ce ménage naît un an plus tard. Il s'agit de Thiennette Tullot, baptisée le 11 mars 1643 et dont le parrain est Georges Pinot.

Le 17 juillet 1644, Jean Tullot, maçon à Saint-Georges, est le parrain de Pèlerine, fille de Jeanne Langlois, native de Charbuy, demeurant de présent à Saint-Georges.

Le 8 août 1645 un autre enfant arrive au foyer du maçon limousin et de son épouse dont le patronyme Michault incite à croire qu'elle est originaire de la contrée : Léonard Tullot est baptisé sur les fonts de Saint-Georges le 8 août 1645 et son parrain n'est autre que Léonard Tullot, qualifié de *frère dudit Jean*.

C'est ce document qui nous permet de mieux cerner l'identité de Jean Tullot, et surtout de nous empêcher d'admettre qu'il puisse exister un homonyme. En effet, en dehors du ménage Tullot/Michault on ne voit pas apparaître d'autre Tullot dans le secteur immédiat de Saint-Georges à la même époque. On perçoit bien ici que Léonard Tullot vient régulièrement dans l'Auxerrois pour soutenir son frère dans ses marchés de maçonnerie.

D'autres enfants vont naître et seront baptisés dans la même paroisse : Laurence Tullot le 6 mars 1654 ; Jeanne Tullot le 11 décembre 1655 ; Marie Tullot appelée *Sollaine* en marge de l'acte le 13 septembre 1659. Mais nous ne noterons que deux héritiers au ménage, mariés à la même date le 23 novembre 1683 à Saint-Georges : Léonard Tullot, qui épouse Marie Roger et Laurence Tullot qui se marie avec François Février.

Leur père était décédé le 4 décembre 1680 à Saint-Georges et leur mère mourra le 13 novembre 1694 au même lieu. L'acte de sépulture de Jean Tullot lui donne la qualité de couvreur. En voici la transcription : Ce quatriesme décembre 1680 est décédé Jean Tullot, couvreur, après avoir esté muny des sacrements de pénitence et d'extrême onction, et a esté inhumé dans le cimetière par nous curé soubsigné en présence de Perrette Michaut, sa femme, de Linard Tullot, son fils, et Laurence Tullot, sa fille et autres parens lesquels ont déclarez ne scavoir signer.

Signature : P. Marie, curé de Saint-Georges.

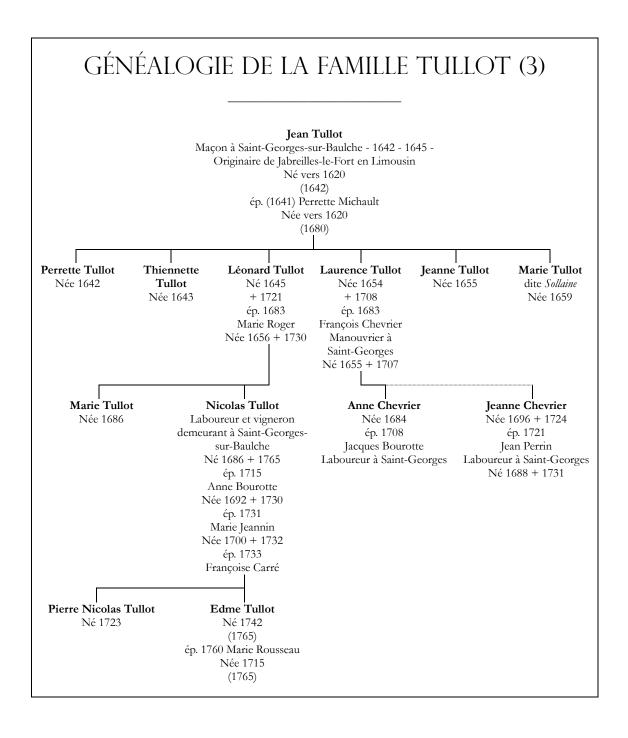
Léonard Tullot, né en 1646 décédera le 20 septembre 1721 à Saint-Georges et sa sœur Laurence Tullot, née en 1654, le 15 avril 1708 dans sa paroisse natale ; tous deux auront des enfants.

Leur généalogie est esquissée dans le tableau qui suit.

Au-delà de plusieurs générations, il y a fort à parier que les individus qui descendent de Jean Tullot et de sa femme Perrette Michault aient perdu la mémoire de la migration de leur ancêtre ³, le maçon venu de Jabreilles au milieu du XVII^e siècle pour construire, édifier et restaurer les bâtiments de l'Auxerrois.

Nous rêvons désormais de retrouver un marché de construction qui implique le constructeur pour évaluer son degré de savoir-faire, sans doute très élevé.

³ A la quatrième génération, on préfère nommer les enfants Tullot avec le prénom Edme, typique des pays de l'Yonne, plutôt qu'avec celui de Léonard, qui caractérise les gens originaires du Limousin.



PIECE ORIGINALE DU 10 JUIN 1642

DONATION DE JEAN TULLOT MAÇON DU PAYS DE LIMOGES

Source: AD Yonne, 3 E 7/51

10 juin 1642 : Donation de Jean Tullot, maçon du pays de Limoges, à son frère Léonard Tullot, également maçon demeurant à Jabreilles-le-Fort, des héritages provenant de son grand-père, maître Jean Tullot, notaire audit Jabreilles.

Le dixiesme jour de juin mil six centz quarente deux, comparut en sa personne Jehan Tullot, masson du pays de Lymoge, demeurant à présent à Sainct Georges près Auxerre, lequel vollontairement par ces présentes a donné & donne par donnation irrévocable faicte entre vifz à Léonard Tullot, son frère, aussy masson demeurant au bourg de Jevrelles, pays dudict Limoge, présent et acceptant, tous les biens immeubles qui luy appartiennent, scituez en la justice de Jevrilles & autres sans aulcune chose excepter de la donnation faicte audit Jehan Tullot par deffunct M° Jehan Tullot, vivant notaire audit Jevrilles, son ayeul & suivant le partage faict entre ledit Jehan Tullot, donnateur, et Me Léonard Tullot, fils dudit deffunct Me Jehan Tullot, et ce pour la bonne amitié qu'il porte audit Léonard Tullot, son frère, donnataire, sans touteffois y comprendre les héritages que ledit Jehan Tullot a cy devant venduz précédant de ladite donnation, subrogeant ledict donnateur icelluy Léonard Tullot, son frère et tous ses droictz, non raisons & actions, pour raison des biens qui luy appartiennent résultant de ladite donnation à luy faicte par ledit deffunct aux réserves susdites, déclarant icelluy donnateur que de la vente que a faicte au proffict de Louis Lafont de Léonard Lafont d'une pièce de terre, il n'a receu du pris d'icelle que le somme de quarente livres tournois, et qu'il a juré & affermé pardevant nous, le notaire soubzsigné, etc., estre vray, et pour requérir & demander l'insinuation de la présente donnation pardevant les juges qu'il appartiendra, ledit donnateur a constitué son procureur Me Jehan Mériguet, procureur audiet à Lorières & ledit donnataire, pour en réquérir acte, a aussy constitué son procureur Me [blanc] Leblond, notaire et procureur audit lieu, car ainsy, etc., promettans, etc., obligeans, etc., renonceans, etc., faict & passé à Auxerre, après midy, au bureau du juré, présens Jehan Dubois, patissier & Jehan Bourbon Edme Bonnot, tonnelier demeurant audit Auxerre, & lesdites parties ont dict ne scavoir signer.

Signatures: Jean Dubois; Edme Bonnot; Daulmoy.



Gravure de L. Labrousse (d'après Jacques Grasset de Saint-Sauveur), représentant un paysan limousin du $\rm XVII^c$ siècle en quête d'ouvrage.

- 10 -



Cette publication vous est destinée. Elle est entièrement gratuite.

Pour tout contact avec l'auteur : microhistoire89@gmail.com Vous pouvez obtenir les anciens numéros sur le site microhistoire.com

Si vous désirez citer cet article ou en utiliser des extraits, mentionnez les cotes des Archives et le nom de l'auteur de l'analyse : © Alain Noël - microhistoire.com